

CHLORE MULTIFONCTION

Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: CHLORE MULTIFONCTION

Autres noms : Chlore Multi-Actif / Chlore Multifonction Entretien complet longue durée

Gamme : Joker / Aïga Numéro Enregistrement REACH :

Non concerné (biocide)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit de désinfection et traitement des eaux de piscine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Adresse: Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE

13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07

Adresse E-mail: tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE: +33 (0)1.45.42.59.59 ORFILA (INRS)

+33 (0)4.91.75.25.25 Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

ALLEMAGNE: 030.19240 / 030.30686790 Giftnotruf BERLIN

SUISSE: 145 (STIZ Zürich)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Toxicité aiguë (par voie orale)Catégorie 4H302Lésions oculaires graves / irritations oculairesCatégorie 2H319STOT – exposition unique (inhalation)Catégorie 3H335Toxicité chronique pour le milieu aquatiqueCatégorie 1H410

EUH031

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Nocif (Xn)R22Irritant (Xi)R36/37Dangereux pour l'environnement (N)R50/53

R31

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.



Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mention de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

PBT : Pas de données vPvB : Pas de données

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| Nom du composant | Identifiants | Clas 67/548/CEE | sification (CE) n°1272/2008 (CLP) | % |
|--|--|---|--|-----------|
| Acide trichloroisocyanuri- que ou symclosène | N°Index: 613-031-00-5 N°CAS: 87-90-1 N° CE: 201-782-8 N°enregistrement Reach: non concerné (biocide) | O, Xn, Xi, N R8, R22, R31, R36/37, R50/53 | Ox. Sol. 2 - H272 Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 -H410 | 90 - 99 % |
| Sulfate d'aluminium | N°CAS: 10043-01-3 N°CE: 233-135-0 N°enregistrement Reach: 01-2119531538-36-XXXX | Xi R41 | Eye Dam. 1 – H318 | 0,5 – 3 % |
| Sulfate de cuivre, pentahydrate | N°CAS: 7758-99-8 N° CE: 231-847-6 N°enregistrement Reach: 01-2119520566-40-XXXX | Xn, Xi, N R22, R36/38, R50/53 | Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin irrit. 2 - H315 Aquatic Ac. 1 – H400 (M=10) Aquatic Chronic 1 -H410 | 0,1 – 1 % |



CHLORE MULTIFONCTION

Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

N°Index: 005-007-00-2 N°CAS: 10043-35-3 T; R60, R61 Repr. 1B H360FD $C \ge 5.5\%$ $C \ge 5.5\%$ $C \ge 5.5\%$

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.

Consulter un médecin.

En cas de contact Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

avec la peau : Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Si la peau est irritée, consulter un médecin.

En cas de contact

Laver immédiatement et abondamment à l' eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15

avec les yeux : minutes minimum.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau et faire boire de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: Maux de gorge, toux et nausées.

En cas de contact

Rougeurs, forts picotements, formation de plaie possible.

avec la peau :

En cas de contact avec les yeux :

Sévères douleurs et larmoiements avec vision déformée.

uvec les yeux .

En cas d'ingestion : Douleurs abdominales, nausée et faiblesse générale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prendre un avis médical immédiat.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau en grande quantité sur les foyers, après les avoir isolés.

Moyens d'extinction

Extincteur à poudre contenant des composés d'ammonium ou des agents halogènes

inappropriés :

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable mais favorise la combustion des produits ou matériaux combustibles.

Formation de produits dangereux lors de la décomposition (oxydes d'azote, chlorine...).



Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Si le feu affecte une partie des big bags, containers ou seaux, les isoler du reste des produits et les placer dans un endroit bien ventilé.
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle

Voir section 13 pour l'élimination du produit

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de l'humidité.
- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles (acides, combustibles ou oxydants).
- Ne pas former de poussières. Si les quantités à manipuler sont importantes, prévoir un système d'extraction d'air.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage: Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et ventilé.

Stocker à l'abri de la lumière et de l'humidité. Éviter les températures supérieures à 50°c.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles (acides, combustibles, oxydants...).

Emballage: Matière appropriée: plastique (PE, PP, PVC).

Matière non-appropriée : métaux, bois, caoutchouc.



Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

SECTION 8 - CONTROLES DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

| | Acide trichloroisocyanurique | Sulfate d'aluminium | Sulfate de cuivre | Acide borique |
|----------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| France | | | 1 mg/m3 | Pas établie |
| | | | (Poussières de cuivre) | |
| Autre(s) | TWA = 1,5 mg/m ³ | TWA = 2 mg/m^3 | TWA = 1 mg/m^3 | Suisse 10 mg/m ³ |
| | (ACGIH, 2002) | (ACGIH, 1993-1994) | (ACGIH, 2001) | Allemagne 2,6 mg/m ³ |

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Sulfate d'aluminium

| Sanate a diaminiani | | | | | |
|---------------------|---------------------------------|-----------|----------------------|--|--|
| Utilisateurs | Inhalation | Ingestion | Contact avec la peau | | |
| Travailleurs | 20,2 mg/m ³ (SE, LT) | | | | |
| Consommateurs | | | | | |

Acide borique

| Utilisateurs | Inhalation | Ingestion | Contact avec la peau |
|---------------|---------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Travailleurs | 8,28 mg/m ³ (SE, LT) | Non requis | 392,0 mg/kg/jour (SE, LT) |
| Consommateurs | 4,9 mg/m ³ (SE, LT) | 0,98 mg/kg/jour (SE, CT, LT) | 231,8 mg/kg/jour (SE, LT) |

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEL)

| | Sulfate d'aluminium | Acide borique | | |
|---------------------|-------------------------|---------------|--|--|
| Eau douce : | | 2,02 mg B/L | | |
| Eau intermittente : | | 13,7 mg B/l | | |
| Sol: | | 5,4 mg B/kg | | |
| STP: | 20 mg/L (calculé en Al) | 10 mg B/l | | |

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection Section 7

Équipement de protection individuelle

Protection En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieurs

respiratoire : aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire autonome approprié et agréé.

Protection Porter des gants appropriés pour les produits chimiques.

des mains : Prendre en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de

pénétration.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des

emplacements des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2



CHLORE MULTIFONCTION

Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Galet Propriétés comburantes : Comburant au transport et non comburant au stockage

Couleur: Blanc avec points bleutés Pression de vapeur: Non applicable

Odeur :ChloreDensité apparente :1,04pH (à 1%) à 25°C :2,8Masse volumique : 1040 kg/m^3

Point de congélation : Non applicable Solubilité(s) : 1,28 g / 100 ml d'eau à 25°c

Point d'ébullition :Non applicableCoeff partageNon applicablePoint d'éclair :Pas de donnéesn-octanol/eau :Taux d'évaporation :Pas de donnéesT°auto-inflammation :Non applicable

Inflammabilité : Pas de données T° de décomposition : 225°c

Propriétés explosives : Pas de données Viscosité : Non applicable

9.2. Autres informations

Poids moléculaire : Pas de données

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7).

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Se référer au 10.5

10.4. Conditions à éviter

- Chaleur (T°>50°C) et humidité.

10.5. Matières incompatibles

- Ne pas mettre en contact (ni même à proximité) d'hypochlorite de sodium (javel) ou d'hypochlorite de calcium : risque d'explosion.
- Acides : dégagement de gaz chlore.
- Matières organiques telles que huile, graisse : risque d'incendie.
- Matières alcalines telles que Na CO en présence d'humidité : risque de réaction violente et d'incendie.
- Ammoniac, sels d'ammonium, urée et tous composés similaires qui contiennent de l'azote : risque de formation de trichlorure d'azote, très explosif.
- Alcools, éthers, biurée et solvants tels que toluène, xylène...

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Trichlorure d'azote, chlore, acide cyanhydrique.
- L'acide hypochloreux prédominant à pH acide est 4 à 5 fois plus toxique que l'ion hypochlorite.
- La libération d'autres produits de décomposition présentant des risques est possible.



Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1. Toxicité aiguë

| | Acide trichloroisocyanurique | Sulfate d'aluminium | Sulfate de cuivre | Acide borique |
|------------|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Inhalation | CL 50 = 0,09 – 0,29 mg/l | CL 50 > 5 mg/l | Pas de données | CL 50 = 2,12 mg/l |
| Orale | DL 50 = 490 mg/kg | DL 50 > 2 000 mg/kg | DL 50 = 482 mg/kg | DL 50 > 2 000 mg/kg |
| Dermale | DL 50 > 2 000 mg/kg | DL 50 > 5 000 mg/kg | DL 50 > 2 000 mg/kg | DL 50 > 2 000 mg/kg |

==> Le mélange est classé nocif en cas d'ingestion

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

11.6. Cancérogénicité

Non classé

11.7. Toxicité pour la reproduction

Non classé

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Non classé

11.10. Autres informations

Pas de données

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité

| Nom du produit/mélange | | Durée | Valeurs | Espèce |
|------------------------|-------------|-------|------------------|------------------------|
| | 0-1 | 96 h | CE50 = 0,24 mg/l | Salmo gairdneri |
| | Poisson | 96 h | CE50 = 0,23 mg/l | Lepomis macrochirus |
| Acide trichloro- | Invertébrés | 48 h | CE50 = 0,21 mg/l | Daphnia magna |
| isocyanurique | Aquatiques | 48 h | CE50 = 0,17 mg/l | Daphnia magna |
| | Alaura | 90 h | CE50 = 0,5 mg/l | Chlorella pyrenoidosa, |
| | Algues | 3 h | NOEC < 0,5 mg/l | Euglena gracilis |



Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

| | Poisson | 96 h | CE50 > 1 000 mg/l | Danio rerio |
|---------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Sulfate d'aluminium | Invertébrés Aquatiques | 48h | CE50 > 160 mg/l | Daphnia magna |
| | Algues | Non applicable dans le | milieu de développement | des algues (avis d'experts) |
| | 0. | 96 h | CE50 = 135 μg/l | Salmo gairdneri |
| Culfata da cuivra | Poisson | | CE10 = 0,06 mg/l | Eau marine |
| Sulfate de cuivre, pentahydrate | Invertébrés Aquatiques | 48h | CE50 = 25 μg/l | Daphnia magna |
| | Algues | | CE10 = 0,01 mg/l | Eau douce |
| Acide borique | Daissan | 96 h | CE50 = 80 mg/l | Pimephales promelas |
| | Poisson | 96 h | CE10 = 2,9 mg/l | Micropterus salmoides |
| | Invertébrés | 48 h | CE10 = 5,7 mg/l | Daphnia magna |
| | Aquatiques | 48 h | CE50 = 113 mg/l | Ceriodaphnia dubia |
| | Alguas | 90 h | CE10 = 10 mg/l | Chlorella pyrenoidosa |
| | Algues | 90 h | CE50 = 28 mg/l | Selenastrum capricornutum |

==> Le mélange est classé très toxique pour les organismes aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Acide trichloroisocyanurique:

facilement biodégradable 2 % après 28 jours (biodégradation aérobique)

Sulfate d'aluminium : non applicable, substance inorganique.

Sulfate de cuivre : non applicable, substance inorganique.

Acide borique : non applicable, substance inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- -Dissoudre sous agitation le produit à éliminer et le neutraliser avec une solution alcaline (NaOH ou chaux). Puis réduire le chlore avec un agent réducteur (Na2SO3). Ajuster le pH avec un acide (H2SO4 ou HCl).
- Éliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement



CHLORE MULTIFONCTION

Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU:

ADR, IMDG : 1479

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

SOLIDE COMBURANT NSA (Acide trichloroisocyanurique)

14.3.Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG : 5.1

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG:

14.5. Dangers pour l'environnement :

Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 2.2

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :

Pas de données

Autres informations:

Code tunnel (ADR): E

Quantités limitées : LQ = 5kg / 30 kg

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 - Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :

Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :

Applicable, code ICPE: 4510

Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Applicable

Allemagne: N° Produktnummer: 2072128

Registriernummer: N-49544

Suisse: AN: CHZN0180

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation.



CHLORE MULTIFONCTION

Version précédente : 11/04/2012 Date de révision : 13/07/2016

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H272 Peut aggraver un incendie; comburant

H302 Nocif en cas d'ingestion

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H360FD Peut nuire à la fertilité ou au foetus

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraı̂ner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R60 Peut altérer la fertilité.

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : MAREVA AG

Adresse: St. Alban-Vorstadt 102-PF342

CH-4013 BASEL

Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923

Adresse E-mail: tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version: 2.0

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.